



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Huitième séance du cinquième mandat, 28 septembre 2022 à 18 heures
Salle U159

Procès-verbal approuvé

Présents

Iaroslav Gaponenko, président
Eric Eigenmann, président de séance
El Shaddai Abebe
Anton Alexeev
Mathilde Bourrier
Sophie Brandon
Ecaterina Bulea-Bronckart
Constance Carta
Bernard Cerutti
Elif Ceylan
Aline Chapuis
Pierre Cosson
Eléonore Crunchant
Fanny Cuman
Lily Dessau
Andreas Dettwiler
Gabriele Diamanti
Valérie Dullion
Alexandre Flückiger
Doris Forster
Alessio Giarrizzo
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin
Thomas Guibentif
Anouchka Hofmann
Thierry Mathieu
Mathilde Matras
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Aurélien Roux
Ariel Ruiz-Altaba
Lucia Ruiz Rosendo
Thomas Straub
Cassandra Tairraz
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Céline Carrère, directrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Didier Raboud, secrétaire général
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Excusé-e-s:

Corine Frischknecht
Tania San Jose
Sarah Stewart-Kroeker

Absent-e-s

Julia Barbe
Alessandra Costa
Olivier Desrichard
Giovanni Ferro-Luzzi
Oliver Hartley
Ekaterina Mokina

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

Invité-e-s

Barbara Herring, présidente du COSt
Michaël Berthier, service juridique

1. OUVERTURE DE SÉANCE**1.1. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président souhaiterait déplacer le point 4 avant le point 2, afin de faire les communications du Président avant l'élection du prochain Président ou de la prochaine Présidente.

Il n'y a pas d'oppositions.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

M. Eigenmann demande une modification à la fin de son intervention à la p. 5 : il propose l'ajout de « en l'occurrence », afin qu'il soit clair qu'il ne considère pas que l'usage d'un mégaphone soit de manière générale non éthique.

Le procès-verbal est approuvé avec cette modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président s'exprime au sujet d'un article de la Tribune de Genève qui évoque le nombre, le genre et la provenance des candidat-es au poste de recteur-rice à l'Université de Genève. Le nom et la photo d'un candidat y apparaissent, ainsi que des informations permettant de retrouver d'autres candidats. Le journaliste a contacté plusieurs membres de différents corps de l'Assemblée, dont Mme Girardclos du CCER, qui lui a rappelé oralement et par écrit que la procédure est confidentielle, que la personnalité des candidat-es doit être garantie et que toute communication doit être adressée au secrétariat de l'Assemblée. Ce dernier n'a reçu aucun téléphone ni aucun courrier de la part de journalistes. L'article a néanmoins été publié. Cette fuite d'information est regrettable. L'Assemblée avait décidé, au lieu de former une petite commission, que tous et toutes ses membres travaillent ensemble sur la procédure de nomination, afin d'avoir le point de vue le plus large possible. Ce challenge nécessitait de la rigueur et de la confiance. Manifestement, tout le monde n'en a pas fait preuve. Il se dit très déçu et triste de cette situation. Par conséquent, il annonce qu'il ne se représentera pas au poste de Président pour un deuxième mandat. Il s'agit là de passer un message clair : on ne peut pas se permettre de procéder de la sorte. Il a malgré tout confiance en l'Assemblée et la procédure établie. Il espère que la prochaine présidence et le prochain Bureau la mèneront à bien. Il ne prendra pas de questions à ce sujet.

3. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT : VOTE

Le Président demande quelles sont les candidatures à la présidence.

M. Roux explique que le corps professoral s'est réuni et estime que cette décision est une mauvaise idée. Le corps reconnaît la qualité du travail de M. Gaponenko en tant que Président, qui a démontré

son impartialité, sa convivialité et son travail d'excellent orateur pour mettre en œuvre les débats nécessaires à l'Assemblée. D'autre part, ce n'est pas le bon moment : l'Assemblée se trouve dans une procédure engagée de nomination d'un-e recteur-rice, ce qui est un point essentiel pour l'Université. Cela leur paraît poser problème de remettre en cause la structure même du Bureau et de l'Assemblée. Le corps professoral souhaiterait que M. Gaponenko continue en tant que Président.

Le Président trouve cela très flatteur. Toutefois, il a mené cette réflexion dès qu'il a entendu que le journaliste avait contacté des membres de l'Assemblée. Depuis la publication de l'article, il a eu l'occasion de discuter avec plusieurs personnes, et cette décision lui tient à cœur. Il ne se sent plus capable de présider cette Assemblée dans ce contexte. Il est convaincu que la procédure va fonctionner : la ligne a été tracée, et il espère que quelqu'un reprendra le flambeau. Il réitère sa demande concernant les candidatures.

Mme Abebe demande s'il faut qu'il y ait un tournus entre les corps.

Le Président répond qu'il lui semble que, selon le règlement, il ne peut pas y avoir deux fois de suite le même corps à la présidence¹.

M. Roux explique que le corps des professeur-es en a déjà discuté et n'a pas de candidat à proposer, d'autant plus que le Président précédent était issu de ce corps-ci.

M. Eigenmann ajoute que présenter sa démission, et M. Gaponenko l'a fait avec beaucoup de dignité, est une chose, mais qu'elle soit acceptée ou non en est une autre. Il trouve qu'il était juste d'agir ainsi, mais estime qu'aller au-delà serait envoyer un mauvais signal. Cela donnerait aussi une importance démesurée à cette fuite dans la presse, aussi regrettable qu'elle soit. Il souhaiterait que M. Gaponenko puisse dissocier la présentation de sa démission de l'acte définitif.

Le Président précise que ce n'est pas une démission. Il finit le mandat pour lequel il a été élu, mais ne se représente pas pour un deuxième mandat.

M. Ruiz-Altaba trouverait bon qu'il y ait une prolongation pour cette séance afin que l'Assemblée puisse avancer dans ses travaux, étant donné qu'il n'y a aucune candidature pour l'instant.

Le Président répond que si l'élection n'a pas lieu durant cette séance, on ne peut pas passer au prochain point de l'ordre du jour, car ce dernier a été approuvé.

M. Guibentif propose, s'il n'y a pas de candidature du corps étudiant, de continuer la séance avec l'option donnée par le règlement, à savoir que le doyen d'âge préside.

Mme Abebe demande une pause afin que le corps étudiant puisse discuter.

Une pause est accordée. Après 5 minutes, la séance reprend.

Le Recteur insiste sur le fait qu'il s'agit d'une phase vraiment importante dans le processus qui a été mené jusqu'à présent, de manière sereine et positive. L'institution a besoin de cette sérénité. Il remercie le Président pour le travail qui a été fait jusqu'à présent. Il espère que l'on pourra continuer dans cet esprit et en respectant les règles. Il faut que toutes et tous assument leurs responsabilités ; il sait que les membres de l'Assemblée le font, et il les enjoint à les respecter encore plus. Il les remercie de travailler ensemble dans cette opération vraiment cruciale.

Le Président demande si les corps ont désigné des candidat-es.

Des représentant-es de chaque corps s'expriment : aucun corps ne soumet une candidature.

Le Président annonce que conformément au règlement, c'est donc le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Eigenmann, qui prendra la présidence de cette séance.

Le Recteur remercie le Président pour tout le travail qui a été réalisé. Le rectorat regrette cette décision, mais la comprend.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance durant les séances qu'il a présidées.

¹ Précision : il n'est pas possible qu'il y ait un ou une président-e du même corps uniquement s'il y a au moins deux candidat-es d'un autre corps. Voir art. 10.1. du règlement de l'Assemblée : « un nouveau président ou une nouvelle présidente ne peut pas être élu-e dans le même corps que le-la président-e sortant-e lorsqu'au moins deux candidat-es d'un autre corps se présentent à l'élection ».

*M. Gaponenko est chaleureusement applaudi.
M. Eigenmann prend la présidence de la séance.*

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Le **Doyen** demande aux différents corps le nom de la personne désignée pour siéger au Bureau de l'Assemblée.

Pour le corps étudiantin, **El Shaddai Abebe** est proposée.

Pour le PAT, **Corine Frischnecht** est proposée.

Pour le CCER, **Alessio Giarrizzo** est proposé.

Pour le corps professoral, **Aurélien Roux** est proposé.

Les membres sont applaudi-es.

5. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE- PRÉSIDENT : VOTE

L'élection est reportée à la prochaine séance afin que le Bureau puisse en débattre.

6. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le **Doyen** réitère les remerciements de toute l'Assemblée pour tout le travail qu'a fait M. Gaponenko. Il déplore sa décision, mais comprend qu'elle procède d'une démarche réfléchie dont il a déjà souligné la dignité.

7. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le **Recteur** annonce que le nouveau bâtiment de l'ancienne école de médecine a été inauguré la veille. Il invite les membres de l'Assemblée à aller le découvrir, ainsi qu'à se rendre aux portes ouvertes du 1^{er} octobre. De plus, la première pierre de la rénovation du bâtiment principal d'Uni Bastions va être posée en fin de semaine. Par ailleurs, relativement à la crise énergétique, sans aucune mesure prise en 2023, cela représentera un supplément de 2.5 millions de francs pour le budget. Le rectorat viendra prochainement présenter un plan de sobriété énergétique à mettre en place pour faire face à cette situation de crise. En 2024, il y aura une augmentation des frais d'électricité, représentant un montant supplémentaire d'environ 20%. Le rectorat a pris la décision de constituer rapidement une commission relative à un éventuel black-out. Y sont représentées la division des bâtiments, la DISTIC, ainsi que les facultés des sciences et de médecine, qui pourraient être particulièrement affectées par cette éventualité.

M. Triscione explique que les bâtiments du CMU et de Sciences II et III se trouvent sur la liste des bâtiments sensibles. Ils devraient être préservés des coupures. C'est aussi le cas pour Uni Mail et Dufour, qui sont des nœuds informatiques du canton. Ces bâtiments devraient être alimentés même en cas de difficultés.

M. Raboud explique que le groupe évoqué par le Recteur travaille sur des scénarios de sobriété énergétique. En premier lieu, la Confédération fait des recommandations, mais si la situation s'aggrave, le gouvernement pourrait gouverner par ordonnances, avec des restrictions imposées par le Conseil fédéral. L'étape suivante consiste en des contingentements, avec des pourcentages d'électricité donnés. La dernière des mesures possibles est la coupure complète de l'électricité dans une région. Pour ces 3 niveaux, un travail de préparation doit être fait. Il s'agit de faire des inventaires des infrastructures et équipements critiques, de voir dans quelle mesure il y a des systèmes de redondance via des générateurs et comment gérer cette situation. Deux facultés sont représentées dans le groupe de travail, toutes les autres sont informées à travers les administratrices. Un questionnaire sera prochainement distribué auprès des responsables de chaque faculté pour travailler sur ces questions-là.

8. CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE

8.1. Proposition d'un-e titulaire du corps professoral au Conseil de discipline

La candidature de **Giulia Neri-Castracane**, de la faculté de droit, est proposée.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

9. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION RELATIF A L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ ET DES CONSEILS PARTICIPATIFS DES UPER : VOTE

9.1.Discussion

M. Raboud rappelle qu'il y aura des élections partielles au printemps prochain, à savoir l'élection des représentant-es des étudiant-es à l'Assemblée, aux assemblées participatives, ainsi que le renouvellement de la commission du personnel. Ils ont profité de cette campagne d'élections pour reprendre légèrement le règlement. Le passage au scrutin électronique a demandé certains ajustements. D'autres modifications portent sur des dates et le vocabulaire. Le service des votations de la Chancellerie leur a recommandé de changer le terme « quorum » par « chiffre de répartition ».

M. Giarrizzo a une question relative à l'harmonisation des délais pour les contestations après l'affichage des noms, par exemple dans le cas où les sièges seraient non-pourvus (élections complémentaires, démissions...), avec le passage de 10 à 30 jours. Étant donné que l'Assemblée siège une fois par mois, il y a un risque que, réglementairement, des corps soient sous-représentés. Pendant le délai d'affichage, la personne ne peut pas siéger en séance.

M. Raboud explique que le délai d'opposition est de 30 jours. Dans le règlement précédent, le délai d'affichage était de 10 jours. Ce n'était pas logique, c'est pourquoi le délai de publication a été rallongé pour qu'il soit identique au délai d'opposition.

M. Giarrizzo comprend que les personnes ne peuvent pas siéger durant ce délai d'opposition.

M. Raboud le confirme. C'était déjà le cas précédemment.

9.2.VOTE

Le Doyen soumet au vote l'adoption du nouveau règlement.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres présent-es, moins 1 abstention.

10. DIVERS

M. Giarrizzo indique que le CCER souhaite rappeler l'existence d'un rapport, produit avant la pandémie, à l'initiative commune des quatre corps représentés dans cette Assemblée et intitulé « Vers une excellence démocratique »². Il encourage l'ensemble de l'Assemblée à prendre connaissance de ce rapport, qui lui semble extrêmement important, étant donné les enjeux de gouvernance démocratique qu'il soulève, qui sont la raison d'être de cette Assemblée, mais également en tant que ligne directrice de l'action des membres de celle-ci. Ces points ont été concertés et retenus au travers des quatre corps, ce qui mérite d'être relevé et loué.

Le Président annonce qu'il n'a pas l'intention de poursuivre la présidence de l'Assemblée pour les séances qui viennent. Il s'agit de sa dernière année à l'Université, il a engagé un certain nombre de travaux spécifiques, et il n'aura pas le temps d'assumer la présidence durant cette année. Il espère que chaque corps l'entend bien et que la responsabilité sera prise de présenter une candidature dans les plus brefs délais.

BILAN DE SÉANCE

Election de la présidente ou du président

Le mandat du Président arrivant à son terme, et conformément à l'art. 10 du Règlement interne, l'Assemblée devait réélire son-sa président-e. Iaroslav Gaponenko n'ayant pas souhaité se présenter pour un second mandat, et en l'absence d'un-e autre candidat-e, M. Eric Eigenmann a présidé la séance en sa qualité de doyen.

² https://archiveouverte.unige.ch/files/downloads/0/0/1/2/2/7/8/7/unige_122787_attachment01.pdf

Election des membres du Bureau de l'Assemblée

Conformément à l'art.9 du Règlement interne, l'Assemblée a désigné les membres de son Bureau :

Madame El Shaddai Abebe pour le corps des étudiant-es ;
Monsieur Aurélien Roux pour le corps professoral ;
Monsieur Alessio Giarrizzo pour le CCER ;
Mme Corine Frischknecht pour les PAT.

La durée de leur mandat est d'un an.

Conseil de discipline

Mme Giulia Neri-Castracane, professeure à la faculté de droit, a été proposée au poste de titulaire du Conseil de discipline en remplacement de M. Rashid Bahar, professeur à la faculté de droit, démissionnaire.

Il appartiendra au rectorat de désigner cette personne au Conseil de discipline.

Règlement d'exécution relatif à l'élection de l'Assemblée de l'Université et des conseils participatifs

Les modifications apportées au Règlement ont été approuvées par l'Assemblée.

La séance est levée à 22h30.

Eric Eigenmann
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire